

VERNEUIL FINANCE

**Société anonyme au capital de 1 099 265 €
49/51 rue de Ponthieu - 75008 PARIS
542 099 890 R.C.S. Paris**

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2019

SOMMAIRE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2019	4
COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2019	9
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2019	34

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le premier semestre 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 5 et suivantes présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2019, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 17 septembre 2019

François GONTIER
Président Directeur Général

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2019

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2019

RESULTATS (en milliers d'euros)

Verneuil Finance a un chiffre d'affaires de 0 Euros.

La synthèse des résultats semestriels est la suivante :

En K€	30.06.2019	30.06.2018	30.06.2017
Chiffre d'affaires	0	0	0
Résultat opérationnel courant	(79)	(27)	(191)
Résultat opérationnel	(79)	(27)	(191)
Résultat net	(384)	(795)	16.032
Résultat net part du Groupe	(384)	(795)	16.031
Résultat net par action	(0,35)	(0,72)	14,58

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2019

VERNEUIL FINANCE

Par une assemblée générale mixte en date du 21 janvier 2019, la société VERNEUIL FINANCE a procédé à une réduction de son capital qui passe de 10.992.650 € à 1.099.265 €.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS – SFC (période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019)

Au 30 juin 2019, VERNEUIL FINANCE détient 994.065 titres SFC, soit 19,52% de son capital et de ses droits de vote.

Au 1^{er} semestre de l'exercice 2018/2019, à périmètre constant, Société Française de Casinos a réalisé un chiffre d'affaires de 11,3 M€ contre 11,7 M€, en baisse de 3 % par rapport au 1^{er} semestre 2017/2018.

Le Produit Brut des Jeux (PBJ) s'établit à 10,1 M€ contre 10,4 M€, soit une baisse de 2,8%.

Le Produit Net des Jeux (PNJ) à 6,8 M€ est à l'équilibre.

Le chiffre d'affaires Hors-Jeux s'élève à 1,2 M€ contre 1,3 M€ et reste stable par rapport au 1^{er} semestre 2017/2018.

Le résultat opérationnel courant progresse de 7,8 % et s'établit à 809 K€ contre 750 K€ au 1^{er} semestre 2017/2018.

L'EBITDA progresse de 3,9 % et s'élève à 1,6 M€ contre 1,5 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2017/2018.

Après comptabilisation de la charge financière net de l'actualisation des passifs respectifs de SFC et du Casino de Collioure pour 97K€ et de la plus-value de cession de la SFBC de 1,6 M€, le résultat avant impôt est de 2.157 K€ contre 588 K€ sur le premier semestre 2017/2018.

Le résultat net sur le 1^{er} semestre 2018/2019 s'élève à 2.160K € contre 501 K€ au 1^{er} semestre 2017/2018.

- Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc

Dans le cadre de la cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc, le Ministère de l'Intérieur a rendu sa décision le 10 janvier 2019. Le procès-verbal de notification a été signé le 16 janvier 2019 et le compromis de cession et l'ordre de mouvement de titres ont été signés le 17 janvier 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de l'euro symbolique. La Société Française de Casinos a également cédé en date du 28 janvier 2019 sa créance de compte courant qu'elle détenait sur le casino de Chamonix d'un montant de 10 K€ au prix de 1€.

Cette cession n'a aucun impact dans les comptes semestriels du 30 04 2019.

- Cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos

Dans le cadre de la cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos, le Ministère de l'Intérieur a autorisé le changement d'actionariat de la SFBC au profit du Groupe Ardent Casino International fin avril 2019. La seule condition suspensive ayant été levée, l'ordre de mouvement des actions et la cession des droits sociaux ont été signés le 5 mai 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de 2.8 M€ qui a été versé le 7 mai 2019 sur les comptes de la Société Française de Casinos par le Groupe Belge Ardent Casino International. Un produit à recevoir a été comptabilisé dans les comptes semestriels.

La plus-value de cession de 1,6 M€ a été comptabilisée en « Autres produits opérationnels non courants » dans les comptes semestriels.

- Signature d'un compromis de vente avec la SEE Cortade

En date du 4 avril 2019, la Société Française de Casinos a signé un compromis de vente avec la Société d'Exploitation des Établissements Cortade Emile SARL en vue d'acquérir

l'ensemble immobilier à usage commercial dont la CECPAS Casino de Collioure est locataire.

Concomitamment, la Société Française de Casinos a racheté la créance de 380 K€ à la CECPAS Casino de Collioure que le casino détenait sur la SEE Cortade.

Le compromis de vente prévoit un prix de 700 K€ auquel sera déduit la somme de 380K€ dus par la Société Cortade.

La signature de l'acte authentique de vente doit être réalisée au plus tard le 4 octobre 2019.

EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2019

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (depuis le 30 avril 2019)

- Paiement de la 3ème échéance du plan d'apurement du casino de Collioure :

En date du 31 mai 2019, la société CECPAS Casino de Collioure a honoré la 3^{ème} échéance de son plan d'apurement d'un montant de 94 K€.

- Paiement de la 8ème échéance du plan de continuation de Société Française de Casinos :

En date du 20 juillet 2019, la Société Française de Casinos a honoré la 8^{ème} échéance de son plan de continuation d'un montant de 1.816 K€.

- Cession des titres du casino de Capvern-les-Bains :

En date du 19 juin 2019, la Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon, SEMCG, en présence de la Société Française de Casinos a signé un contrat de cession d'actions en vue de céder sa participation de 100% qu'elle détient dans le capital de la Société du Casino de Capvern-les-Bains.

En effet, l'autorisation d'exploiter les jeux avait été renouvelée le 19 décembre 2018 jusqu'au 30 juin 2019 afin de laisser au casino et à la SEMCG un délai pour trouver un accord de sortie avec la propriétaire des murs qui avait refusé le renouvellement du bail en août 2018. Ayant épuisé l'ensemble des recours, le groupe a préféré céder le casino que de voir son autorisation de jeux non renouvelée.

En date du 28 juin 2019, devant cette solution de sortie, le Ministère a accordé une nouvelle autorisation de jeux d'une durée limitée à 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2019 afin de finaliser l'opération de cession.

- Dossier d'ouverture du casino de Lamalou-les-Bains :

En date du 2 juillet 2019, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des jeux et de casinos qui s'est réuni le 20 juin 2019, le Ministère de l'Intérieur a rendu un avis défavorable à l'ouverture du casino de Lamalou-les-Bains.

TENDANCES ET PERSPECTIVES

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS entend poursuivre sa stratégie de croissance externe au cours des prochains mois, condition sine qua non pour assurer la rentabilité du Groupe en générant des économies d'échelle. La conjoncture économique du secteur casinotier permet au Groupe d'étudier le rachat de Casinos.

REPARTITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2019

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote
Verneuil et Associés	900.404	81,91%
Foch Investissements	10.643	0,97%
Autres actionnaires nominatifs	13.755	1,25%
Public	174.463	15,87%
TOTAL	1.099.265	100,00 %

PARTIES LIEES

Aucune évolution significative n'a été enregistrée par rapport au 31 décembre 2018.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX DERNIERS MOIS DE L'EXERCICE

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Aucune évolution significative n'a été enregistrée par SFC par rapport aux risques et incertitudes décrits dans son rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Il est à noter que le casino de Collioure a honoré la 3^{ème} échéance de son plan d'apurement le 31 mai 2019 et Société Française de Casinos a honoré la 8^{ème} annuité de son plan de continuation pour 1.816 K€ le 20 juillet 2019.

Le groupe reste donc particulièrement confiant pour le second semestre.

Fait à Paris, le 17 septembre 2019
Le Conseil d'Administration